



# COMMISSION PROVINCIALE D'ARBITRAGE



## INSTRUCTIONS AUX ARBITRES

### 1. DECONVOICATIONS

Elles doivent se faire le plus rapidement possible (dès réception de la désignation ou convocation) et être **EXCEPTIONNELLES. TOUTE DECONVOICATION DOIT ETRE CONFIRMEE PAR MAIL**

#### a) S'il s'agit d'une déconvocation pour une rencontre de seniors, dames et vétérans

##### **Déconvocation normale :**

Les déconvocations doivent être faites par mail sur la messagerie de la C.P.A. : [lffscpa.bb@gmail.com](mailto:lffscpa.bb@gmail.com)

##### **Déconvocation tardive (jour du match) :**

Téléphoner au Responsable des modifications : **Mr. Abdallah GUASSIM - 0475/90.49.44.**  
Puis envoyer le justificatif sur la messagerie de la C.P.A. : [lffscpa.bb@gmail.com](mailto:lffscpa.bb@gmail.com)

#### b) S'il s'agit d'une déconvocation pour une rencontre de Jeunes

##### **Déconvocation normale :**

Les déconvocations doivent être faites par mail sur la messagerie de [M. Sefiani Nouredine](mailto:M.Sefiani.Nouredine),  
Responsable des déconvocations et modifications en Jeunes

##### **Déconvocation tardive (jour du match) :**

Téléphoner au Responsable des modifications : **Mr. Nouredine SEFIANI - 0473/80.69.23.**  
Puis envoyer le justificatif sur la messagerie de la C.P.A. : [sefiani.nouredine@caramail.com](mailto:sefiani.nouredine@caramail.com)

### 2. ABSENCE A UNE RENCONTRE SANS DECONVOICATION AU PREALABLE :

Une absence sans déconvocation **DOIT TOUJOURS ETRE JUSTIFIEE PAR MAIL** auprès du secrétaire de la CPA Brabant, Mr Alain POLLARD – [apcpabrabant@live.be](mailto:apcpabrabant@live.be)

**Cette justification doit parvenir à la C.P.A. dans les 24 heures suivant l'absence.**

Toute justification arrivant tardivement sera considérée comme **NULLE et NON AVENUE !**

Votre absence sera, alors, considérée comme une absence **INJUSTIFIEE !**

**UNE ABSENCE DOIT ETRE RARISSIME.**

### 3. DEMANDE DE CONGE ET MODIFICATION DES DISPONIBILITES OU DES DESIDERATA :

Elles doivent être adressées **PAR E-MAIL** auprès du secrétaire de la CPA Brabant, Mr Alain POLLARD – [apcpabrabant@live.be](mailto:apcpabrabant@live.be)

Elles doivent être envoyées le plus rapidement possible et, de préférence, **UN MOIS AVANT LA DATE** (pensez aux communions, mariages, soupers, garde au travail, ...).

### 4. ENVOI PAR COURRIER POSTAL :

**Tout envoi par courrier postal (mais nous préconisons l'envoi par mail) doit être envoyé au Secrétaire C.P.A.**

##### **Coordonnées :**

M. Alain POLLARD – Rue de Mellemont 5 à 1360 Thorembais les Béguines (Perwez)